

FOIRE AUX QUESTIONS

- *Marchés privés de travaux*
- *Assurances*
- *Formalités diverses*



A jour au 18 décembre 2020

Cette foire aux questions est à jour des éléments en notre possession au moment de sa publication. Nous vous confirmons que le contexte législatif et réglementaire liés au COVID 19 est instable, nécessitant de fait des mises à jour fréquentes.

Marchés privés de travaux

- [Se constituer un dossier \(MAJ le 29.04.20\)](#)
- [Dans quelles conditions les entreprises peuvent-elles être en contact avec des clients afin d'établir des devis à compter du 15/12 ? \(MAJ le 18.12.20\)](#)
- [Dans quelle mesure les entreprises peuvent-elles convenir des réunions de chantier avec leurs clients à compter du 15 décembre ? \(MAJ le 18.12.20\)](#)
- [Dans quelle mesure les entreprises peuvent-elles accueillir des clients dans leurs espaces de vente à compter du 15 décembre ? \(MAJ le 18.12.20\)](#)
- [Pour un chantier suspendu ou retardé du fait du coronavirus, mon client peut-il appliquer des pénalités de retard pour non-respect des délais de réalisation des travaux ? \(MAJ le 20.05.20\)](#)
- [Si mon entreprise doit suspendre l'exécution d'un chantier, en cas de confinement de salariés, de marchandises bloquées en raison du coronavirus, les pertes d'exploitations qui en résultent sont-elles prises en charge par mon contrat d'assurance ?](#)

Gestion de l'entreprise

- [Comment tenir les AG des sociétés en raison du second confinement ? \(MAJ le 18.12.20\)](#)